



Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

Séance publique du 15 mars 2024

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 8 mars 2024

Présents : MM. Eischen Félix, bourgmestre ; Bissen Marc et Kockelmann Romain, échevins ;
Mme Binck-Geschwind Cheryl, MM. Bonifas Larry, Breden Guy, Mmes Frantzen
Maryse, Koch Natacha, MM. Kohnen Guy, Krecké Patrick, Mme Meyer-Deitz
Claudine, M. Molitor Max et Mme Noesen-Heintz Nathalie, conseillers ;
M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusés : /

Point de l'ordre du jour: 3

Objet : **Règlement-taxé concernant la location des lave-vaisselles mobiles « Spullweenchen » et
« Spullwon », de la remorque frigorifique et de la buvette mobile « PEKI**

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 15/03/1995, n°4A, portant fixation des tarifs de location et conditions d'utilisation du véhicule lave-vaisselle « Spullweenchen », approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 09/05/1995, référence 4.0042 ;

Revu sa délibération du 26/06/1996, n°10, portant fixation du droit de location et de la caution du véhicule lave-vaisselle « Spullweenchen », approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 01/08/1996, référence 4.0042 ;

Revu sa délibération du 29/01/2016, n°8, portant fixation des tarifs de location et conditions d'utilisation du véhicule lave-vaisselle « Spullweenchen », approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 15/02/2016, références MI-DFC-4.0042/NH (52149) ;

Revu sa délibération du 13/12/2019, n°3, portant fixation des tarifs de location et conditions d'utilisation d'une remorque frigorifique, approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 01/04/2020, réf. 831x4b321/DW ;

Vu sa délibération séance tenante point n°3 portant sur l'abrogation du règlement-taxé concernant la location d'une remorque frigorifique ;

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen de modifier les taxes de la mise à disposition et d'utilisation du lave-vaisselle mobile « Spullweenchen », de la buvette mobile « PEKI », d'une remorque frigorifique et d'introduire une taxe pour la location et l'utilisation du nouveau lave-vaisselle « Spullwon » et de regrouper lesdites taxes dans un seul règlement ;

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 /12/1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Fixe les redevances à percevoir pour la location et l'utilisation du lave-vaisselle mobile 'Spullweenchen' et de la buvette mobile 'PEKI' d'une remorque frigorifique et du nouveau lave-vaisselle mobile « Spullwon » comme suit:

Taxes de location:

- Remorque frigorifique 45,00 Euros TTC par manifestation ;
- Lave-vaisselle mobile « Spullweenchen » 45,00 Euros TTC par manifestation ;
- Lave-vaisselle mobile « Spullwon » 135,00 Euros TTC par manifestation ;
- Buvette mobile « PEKI » 135,00 Euros TTC par manifestation ;

Fait partie de la taxe de location, la taxe de la mise à disposition d'un contrôle et le cas échéant un nettoyage final par les services de la commune de Kehlen.

Facturation:

- Toute détérioration importante au lave-vaisselle mobile « Spullweenchen », au lave-vaisselle « Spullwon », à la buvette mobile « PEKI » et à la remorque frigorifique, ainsi que tout matériel manquant ou détérioré, seront facturés aux prix réels.
- Les taxes de location sont dues pour toutes les réservations qui ne sont pas annulées au moins 3 à 5 jours avant la date réservée, des exceptions à cette règle ne sont possibles qu'en cas de force majeure.
- Le prix de la location doit être versé à la recette communale au plus tard deux jours avant la mise à disposition. Dans le cas contraire, la commune se réserve le droit de ne pas mettre à disposition du locataire le matériel nécessaire, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Le présent règlement-taxe entre en vigueur le 01/05/2024

Avec l'entrée en vigueur du présent règlement-taxe, tout autre règlement-taxe communal portant même sujet est abrogé.

La présente délibération est transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,
(Suivent les signatures,)
Pour extrait conforme,
Kehlen, le 15 mars 2024

Le Président,
Félix Eischen

Le Secrétaire,
Marco Haas

